



Direction de la Voirie et des Déplacements

2021 DVD 70 Actions contribuant à la Stratégie Paris Piéton. Subventions (29 300 euros) et conventions avec 8 associations.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mes chers collègues,

La stratégie Paris Piéton est le fruit d'un travail collectif et partenarial initié par la Mairie de Paris répondant à la volonté municipale de favoriser une ville plus agréable pour les piétons. Votée à l'unanimité du Conseil de Paris en janvier 2017, cette stratégie est issue d'une large concertation associant des acteurs variés : maires d'arrondissements et territoires limitrophes, associations, institutions.

Elle vise à améliorer la vie des piétons et à promouvoir la marche à Paris. Elle s'intéresse autant aux déplacements à pied qu'à l'hospitalité des espaces publics et à la diversité des usages. Elle cherche avant tout à faciliter les trajets journaliers et les conditions de la marche au quotidien, mais entend aussi favoriser la promenade. Elle propose des réponses aussi bien en termes d'aménagement que de réglementation et de sensibilisation, notamment en matière de sécurité routière.

La stratégie Paris piéton est structurée en 5 chantiers pour :

- 1- Faciliter les continuités piétonnes et de nouveaux partages de la voirie
- 2- Favoriser la diversité d'usages de la rue
- 3- Élever les standards de confort des espaces publics
- 4- Repenser l'orientation des piétons
- 5- Conforter la culture piétonne de Paris

Elle prévoit de soutenir les initiatives contribuant à la mise en œuvre de ces cinq chantiers, et en particulier les actions de sensibilisation au partage de la rue et de promotion de la marche.

Dans ce cadre, il vous est proposé de financer en 2021 les huit projets associatifs suivants:

1) Rue de l'Avenir

Depuis 1988, date de sa création, l'association « Rue de l'avenir » a pour ambition de contribuer à améliorer les conditions de vie en milieu urbain et d'œuvrer pour un partage plus équilibré de l'espace public. L'association mène des actions visant à faire adopter des mesures de modération de la circulation et de protection du cadre de vie urbain, favorisant la sécurité des usagers dans leurs déplacements; Elle conduit une action éducative et pédagogique en direction de l'ensemble des

usagers de l'espace public et plus particulièrement en direction des enfants et des jeunes en organisant leur participation (animation, information, activités diverses ...).

En 2021, Rue de l'Avenir souhaite poursuivre ses actions grâce aux projets suivants :

- Organisation d'un webinaire « Agir pour les abords d'écoles sûrs et agréables ». L'association souhaite à travers cette rencontre, mettre en avant des moyens et des actions mis en œuvre par différentes collectivités pour sécuriser des abords d'écoles. Ainsi, les exemples les plus efficaces et les mieux acceptés seront diffusés. Cette thématique "Sécurité aux abords des écoles" s'inscrit dans la démarche de Rue de l'Avenir "Pour une ville plus sûre et bienveillante pour les enfants". Elle a fait l'objet de premières recherches en 2019, avec la production de fiches « Modérer la circulation », « Changer de regard », « Apaiser les trajets domicile-école ». Ce travail se poursuit en 2021, l'association proposant d'explorer les thématiques « écomobilité scolaire », « Relations enfant-ville » ou encore « participation à l'aménagement et à la reconquête d'espaces pour le jeu ».
- Conception d'un guide relatif à la démarche d'apaisement aux abords des écoles et aux dispositifs réglementaires.
- Collecte, traitement et partage de données sur la marche.

Montant de la subvention proposée : 5 000 € en fonctionnement

2) Fabrication Maison (19^e)

Fabrication Maison mène des ateliers participatifs de réflexion sur les quartiers à travers la création graphique. L'association accompagne les acteurs locaux et les habitants dans des actions permettant de développer l'imaginaire collectif autour de l'espace public, en les impliquant dans la communication autour de chantiers à venir et dans la définition d'identités visuelles en lien avec le futur aménagement. Ces ateliers visent à développer des projets de signalétique dans les quartiers pour les mettre en valeur. Elle intervient dans le quartier Danube Solidarité Marseillaise, Paris 19^e, en secteur en politique de la ville.

En 2021, l'association souhaite poursuivre ce travail d'implication des habitants dans le jalonnement de leur quartier, en développant des projets de signalétique aux entrées du quartier, dans des démarches participatives, avec la collaboration d'un groupe inter-générationnel d'habitants.

Montant de la subvention proposée : 3 000 € en fonctionnement

3) Rosa Parks (18^e et 19^e)

Rosa Parks est une association de quartier créée en 2014 par des citoyens et associations du territoire entre Porte de la Chapelle et Porte de La Villette. L'association participe à la renaissance du territoire en structurant l'accueil du centre social et culturel comme un lieu ressource, en faisant découvrir le quartier

et en encourageant l'appropriation de l'espace public par l'embellissement collaborative du quartier. Les actions de l'association sont pensées pour créer une dynamique collective : elle veut rompre l'isolement par des activités conviviales et soucieuses de l'environnement.

En 2021, Rosa Parks organise une fois par mois des « rues aux enfants » dans les quartiers Charles-Hermite et Macdonald-Emile Bollaert.

Montant de la subvention proposée : 3 450 € en fonctionnement

4) Home Sweet Mômes (18^e)

Home Sweet Mômes est aussi un Café des enfants implanté dans le 18^{ème} arrondissement. C'est un lieu ouvert à tous, dans l'intérêt des enfants de 0 à 18 ans, sans aucune exclusion (âge, sexe, nationalité, condition sociale, handicap). Les journées du Café sont pensées autour d'espaces de jeux libres organisés par des parents, des bénévoles et/ou des intervenants professionnels et de moments de convivialité (pauses, déjeuner et goûter).

En 2021, l'association aimerait co-construire avec les habitants une programmation pour animer la rue Richomme, « rue aux écoles », de mars à fin septembre. L'association s'attachera à proposer un programmation intergénérationnelle pour favoriser la rencontre.

Montant de la subvention proposée : 5 350 € en fonctionnement

5) Le Picoulet (11^e)

Le Picoulet est une association implanté dans le 11^e arrondissement. L'association organise des rencontres tout public pour apprendre à se connaître. Elle organise des tables ouvertes pour développer la mixité sociale, des fêtes de quartier avec une parade costumée et un repas partagé, et des séjours familiaux au mois de juillet.

En 2021, l'association aimerait créer une rue aux enfants dans la rue Robert Houdin (11^e). L'association veut ainsi répondre à un besoin de création d'espaces de convivialité et d'animation en extérieur sur un quartier marqué par une forte densité.

Montant de la subvention proposée : 3 000 € en fonctionnement

6) Des Cris des Villes (19^e)

Des Cris des Villes est une association qui s'attache à développer l'esprit critique sur l'espace, à lutter contre toutes formes de dominations et à défendre le collectif. Ses actions concentrées dans le 19^e arrondissement permettent de favoriser le droit à la ville pour tous dans une démarche d'éducation populaire et émancipatrice

En 2021, l'association veut établir des diagnostics partagés des espaces et des usages dans les quartiers. Ainsi, plusieurs projets concrets en découleront à l'aide de différents partenaires locaux : courts métrages avec les jeunes des quartiers sur les questions urbaines, parcours urbains, ateliers ouverts pour créer des signalétiques spécifiques et des cartes sensibles, ateliers de maquette utopique en bois ...

Montant de la subvention proposée : 2 500 € en fonctionnement

7) Passerelles 17 (17^e)

Passerelles 17 est une régie de quartier qui développe des projets liés à l'espace public et au patrimoine, avec une approche artistique, en mobilisant ses ressources auprès de publics qui n'y ont pas accès ordinairement, notamment auprès des enfants, des jeunes adultes et des personnes handicapées.

En 2021, l'association aimerait, à travers la végétalisation, le street-art et les temps conviviaux sur l'espace public, amener les participants à valoriser les espaces délaissés, à respecter l'espace collectif et à développer des liens sociaux.

Montant de la subvention proposée : 2 000 € en fonctionnement

8) Paris sans voiture

Paris sans voiture implique les citoyens pour agir en faveur de l'apaisement de l'espace. A travers des évènements intergénérationnels, l'association invite les habitants à transformer la ville et ses usages.

En 2021, l'association propose des actions avant et jusqu'à la journée officielle parisienne, sans voiture. A travers des ateliers et des parades à vélo, les participants sont amenés à se réapproprier la ville de manière apaisée.

Montant de la subvention proposée : 5 000 € en fonctionnement

Je vous propose de m'autoriser à attribuer des subventions d'un montant de 29 300 euros en fonctionnement aux huit associations précitées et à signer les conventions correspondantes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2021 DVD 70 Actions contribuant à la Stratégie Paris Piéton.
Subventions (29 300 euros) et conventions avec 8 associations

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu la délibération 2017 DVD 5 en date du 5 janvier 2017 approuvant la Stratégie Paris piéton et la signature de la Charte internationale de la marche ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer huit conventions avec huit associations pour l'attribution de subventions dans le cadre de la mise en œuvre de Paris Piéton ;

Vu l'avis du conseil du 11^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 17^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLIARD au nom de la 3^e Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Rue de l'Avenir (n° SIMPA 90682 n° dossier 2021_08750 et 2021_08749) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 5 000 euros pour l'organisation d'un webinaire « Agir pour des abords d'écoles sûrs et agréables » ; conception d'un guide à propos de la démarche et des dispositifs règlementaires ; collecte, traitement et partage de données sur la marche. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Fabrication Maison (n° SIMPA 15446 n° dossier 2021_06437) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 3 000 euros pour développer des projets participatifs dans le quartier Danube (19^e), en impliquant les habitants dans le jalonnement de leur quartier, en développant des projets de signalétique aux entrées du quartier, dans des démarches participatives, avec la participation d'un groupe inter-générationnel d'habitants. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 3 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Rosa Parks (n° SIMPA 183499 n° dossier 2021_10817) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 3 450 euros pour organiser une fois par mois des "rues aux enfants" dans les quartiers Charles-Hermite et MacDonald-Emile Bollaert (18^e et 19^e). Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 4 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Home Sweet Mômes (n° SIMPA 161081 n° dossier 2021_06498) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 5 350 euros pour programmer des animations dans la rue Richomme (18^e) de mars à fin septembre 2021. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 5 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Le Picoulet (n° SIMPA 8561 n° dossier 2021_02182) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 3 000 euros pour faire une Rue aux enfants dans la rue Robert Houdin (11^e). Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 6 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Des Cris des Villes (n° SIMPA 196554/ n° dossier 2021_05709) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 2 500 euros pour réaliser un court-métrage avec les habitants, organiser des balades sonores et projeter des courts-métrages pédagogiques ; impliquer les habitants du 19^e dans l'aménagement de l'espace public ; animer des sessions de théâtre forum sur le respect mutuel dans l'espace public. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 7 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Passerelles 17 (n° SIMPA 12485 n° dossier 2021_05587) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 2 000 euros pour végétaliser, organiser des sessions de street-art avec les habitants et aménager l'espace public de manière temporaire et participative dans le secteur de la porte de Clichy (17^e). Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 8 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Paris sans voiture (n° SIMPA 193052 n° dossier 2021_08974) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 5 000 euros pour organiser des actions en amont et jusqu'à la Journée sans voiture officielle de la Ville de Paris : ateliers de customisation, parades à vélos, balades ornithologiques. Le texte de ces conventions sont joints à la présente délibération.

Article 9 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.